

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 septembre 2011 à 20h, sous la présidence du maire-suppléant, monsieur Tom Whitton.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras
Nathalie Chayer.

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absents : Marc Lauzon, Guillaume Bouvrette, James McAllister

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire-suppléant Tom Whitton à 20h.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.243

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire-suppléant fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2011 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2011 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.244

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2011 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Association culturelle de Deux-Montagnes - Autorisation de sollicitation

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Valérie Sauvé, coordonnatrice projets spéciaux, datée du 29 août 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.245

D'AUTORISER l'Association culturelle de Deux-Montagnes à solliciter les commerçants de la ville de Deux-Montagnes, dans le but d'amasser des fonds qui serviront à entretenir et à préserver l'édifice de la Petite école jaune.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 30 août 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.246

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Élite St-Eustache	500 \$
Fondation de l'Hôpital St-Eustache	400 \$
Fondation Rêve d'enfants	250 \$
Comité de la parade du Père Noël Deux-Montagnes	1 000 \$
Parrainage Civique Basses-Laurentides	200 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 30 août 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.247 D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Marie-Christine Morin	100 \$
Isabelle Vaillancourt	100 \$
Jacinthe Poirier	100 \$
Serge Labonté	100 \$
Emmanuella Zagaria	100 \$
Julie Auger	100 \$
Marguerite Badowski	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Proclamation des journées de la Culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Deux-Montagnes et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, « *Les Journées internationales de la culture* », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels ;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.248 QUE la Ville de Deux-Montagnes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « *Journées de la culture* », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'autorisation d'un Droit de Cité pour le Corps de cadets de la ligue navale 107 de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme pour recevoir le Droit de Cité de la Ville de Deux-Montagnes, samedi le 1^{er} octobre 2011 en la salle du conseil de l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'activité qui visent :

- À accorder le droit de défiler avec drapeaux, tambours battants et au pas dans la Ville de Deux-Montagnes ;
- À accueillir les cadets de la ligue dans un rassemblement à l'Hôtel de ville de la municipalité ;
- À permettre aux cadets de la ligue et toutes autres personnes présentes à signer le Livre d'or de la Ville ;
- À remettre un drapeau de la Ville au corps de cadets ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.249

D'AUTORISER la tenue de l'évènement en vue de supporter les activités du corps de cadets, ainsi que l'enseignement qui fait partie de la mission dudit corps auprès des jeunes de notre population.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt du procès-verbal

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2011 ;

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire-suppléant ouvre la première période de questions à 20h07.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

5. Règlements municipaux

5.1 Modification du règlement n° 1432 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 611 000 \$ pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande du MAMROT de modifier le montant de certains items de l'annexe « A » du Règlement d'emprunt # 1432 ;

CONSIDÉRANT que les modifications effectuées ne changent pas l'objet du règlement d'emprunt et n'augmentent pas la charge des contribuables ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.250

DE MODIFIER le Règlement n° 1432 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 611 000 \$ pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes » par le remplacement de l'annexe « A » par une nouvelle annexe « A », datée du 18 août 2011.

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Règlement n° 1438 – Règlement modifiant le Règlement n° 885.95 concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier les règles applicables en cas de blocage d'égout ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.251

D'ADOPTER, le Règlement n° 1438 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement (n° 885.95) concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1439 – Règlement autorisant la conclusion d'une entente remplaçant l'entente permettant la constitution du Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente remplaçant l'entente permettant la constitution du Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL)

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-09-08.252 D'ADOPTER le règlement n° 1439 intitulé - «*Règlement autorisant la conclusion d'une entente remplaçant l'entente permettant la constitution du Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2011 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	603 895,05 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	90 846,86 \$

7. Ressources humaines

7.1 Nomination et engagement de personnel au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 30 août 2011 ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de 2 employés aux Travaux publics ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.253 D'ENTÉRINER la promotion et les engagements suivants, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

- Nomination de Monsieur René Cusson, à titre de chef d'équipe division aqueduc, en remplacement de monsieur Louis Martin ;
- Engagement de Monsieur Marcel Leduc, à titre de salarié régulier au poste de concierge, à compter du 29 août 2011, en remplacement de monsieur Pierre Désormeaux ;
- Engagement de Monsieur Sylvain Denis, à titre de salarié régulier au poste d'opérateur classe C, à compter du 5 septembre 2011, en remplacement de monsieur René Cusson.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-321-00-141.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Johanne Chaput, datée du 11 août 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.254

D'ENGAGER madame Mélissa Deschênes à titre de salarié temps partiel temporaire moins de 24 heures, au poste de commis à la bibliothèque, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-772-01-141.

ADOPTÉE

7.3 Confirmation de la permanence du directeur du Service des loisirs et services communautaires

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.255

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Martin Piché dans ses fonctions de directeur du Service des loisirs et services communautaires.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.256 D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	353, 27 ^e avenue (Lot 1 974 213)	La demande a pour objet de permettre la subdivision du lot 1 974 213 et la création du lot 4 830 812 ayant une profondeur de 26,82 mètres au lieu de 30 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement.
B)	372, 4 ^e avenue (Lot 1 604 856)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation du garage détaché avec une marge arrière de 0,97 mètre au lieu de 2 mètres et une marge latérale droite de 1,05 mètre au lieu de 1,5 mètre, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

8.2 Demande de dérogation mineure – 128, rue Elm (Lot 1 605 604)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété située au 128, rue Elm ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.257 DE REPORTER l'étude de la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété située au 128, rue Elm à la prochaine séance ordinaire du conseil, le 13 octobre 2011.

ADOPTÉE

8.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 148 272 (24^e avenue et Madame-Magnan)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.258 DE REPORTER l'étude de la demande de dérogation mineure déposée à l'égard du lot 4 148 272 (24^e avenue et Madame-Magnan) à la prochaine séance ordinaire du conseil, le 13 octobre 2011.

ADOPTÉE

8.4 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-09-08.259

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	361, 4 ^e avenue (Lot 1 605 169)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «amande» et du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «beige».
B)	269, 6 ^e avenue (Lot 1 605 886)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type GoodFellow de couleur «beige» et du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «beige».
C)	76, 12 ^e avenue (Lot 1 606 714)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «noyer» de la partie de la façade en porte-à-faux et sous la fenêtre en saillie «bay window».
D)	115, 13 ^e avenue (Lot 1 606 781)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «noisette» sur tous les murs extérieurs du bâtiment.
E)	110, 20 ^e avenue (Lot 1 974 617 et 3 377 276)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «sable» sur tous les murs extérieurs du bâtiment.

F) 806, rue Cedar (Lot 1 606 679)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «bleu scotia» sur tous les murs extérieurs du bâtiment.
G) 401, rue Henri-Dunant (Lot 1 606 079)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade, par un revêtement de pierre de style «Lafitt» de couleur «nuancé beige margaux» et du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement d'acrylique de couleur «beige».
H) 274, 17 ^e avenue (Lot 1 973 497)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement de la façade principale par un revêtement en déclin de bois de type Canoxel de couleur «noyer» avec gouttière blanche.
I) 102, 17 ^e avenue (Lot 1 974 382)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «Kaki» sur tous les murs extérieurs du bâtiment et par le remplacement de la porte et des fenêtres de la façade principale par un revêtement de couleur «brun».

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat pour la réfection des terrains de tennis au parc Olympia (Appel d'offres GT2011-013)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia (Appel d'offres GT2011-013) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 6 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 5 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer des travaux la réfection du sentier (items 8.1 et 8.2 du bordereau de prix) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
 Appuyé par madame Nathalie Chayer
 et unanimement résolu

2011-09-08.260 D'ACCORDER le contrat pour la réfection des terrains de tennis au parc Olympia à Lavallée et Frères (1959) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 183 569,50 \$ plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-013). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1431.

ADOPTÉE

9.2 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels d'ingénieurs pour la construction d'un bassin d'égalisation à la station de pompage Larry-Cool

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels d'ingénieur pour la construction d'un bassin d'égalisation à la station de pompage Larry-Cool ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-09-08.261 DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette, Martin Angers et Martin Pelletier pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels d'ingénieurs pour la construction d'un bassin d'égalisation à la station de pompage Larry-Cool.

ADOPTÉE

9.3 Contrat de services professionnels d'arpentage pour la description technique de la propriété de la réserve naturelle du Boisé Roger-Lemoine

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-09-08.262 DE CONCLURE un contrat de service avec Cusson et Létourneau, arpenteurs-géomètres pour la description technique de la propriété de la réserve naturelle du Boisé Roger-Lemoine, pour la somme de 3 900 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.413.00.521.

ADOPTÉE

10. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire-suppléant ouvre la deuxième période de questions à 20h57.

5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h20.

11. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles

Appuyé par madame Suzette Bigras

et unanimement résolu

2011-09-08.263

DE LEVER la présente séance à 21h20.

Signé *Tom Whitton*

Tom Whitton, maire-suppléant

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.

Directeur des services juridiques et greffier